

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 15 avril 2004

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation  
6 avril 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage

**Objet de la délibération**

L'an deux mille quatre le quinze avril à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente à Campagnan, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy – M. SALASC Philippe - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. DONNADIEU Jacques – M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. Jean Claude RICHARD - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric -

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean-François - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. BELLOC Jean-Paul - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. RUIZ Jean François

**Absents :** M. PONCE Jean-Claude - M. AGOSTINI Jean André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. GASTAN François - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVIEN Isabelle - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Monsieur Raphaël Asensi  
Monsieur Jean François Cadilhac donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret  
Madame Anne Marie Déjean donne pouvoir à Monsieur Michel Astié  
Monsieur Charle Maneiro donne pouvoir à Monsieur Gérard Cabello

Monsieur Michel Astié a été élu secrétaire

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer**

**30-2004**

**Location d'un terrain appartenant à Monsieur Dousson au Pont du Diable**

Monsieur P. Salasc, rapporteur, explique qu'il serait souhaitable de poursuivre l'action du point d'accueil touristique sur le site du Pont du Diable en renouvelant la location de la parcelle cadastré section BH n°7 sur la commune d'Aniane, d'une superficie de 6 400 m<sup>2</sup> et appartenant à Monsieur Dousson, domicilié à Saint-Hilaire-de-Bretmas (Gard).

Monsieur P. Salasc précise que cette location permet de proposer une zone de stationnement aux abords du Pont du Diable, d'organiser notamment le stationnement sauvage et de fluidifier la circulation des véhicules.

Le bail d'un montant de 3 049,32 € par an, soit 762,33 € par trimestre entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour s'achever le 30 juin 2005.

Monsieur P. Salasc ajoute que la dépense correspondante est inscrite à l'article 6132 du budget primitif 2004.

**Le Conseil, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- le renouvellement du bail ;
- d'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à ce projet.

Fait à Gignac, le 7 mai 2004

Le Président

Louis Villaret